ARMENTIÈRES

Emprunt de 2.800.000 francs (autorisé par la loi du 22 juillet 1886). — 51e tirage du 1er mars 1912. Liste des numéros sortis pour le remboursement des 84 obligations :

407	118	325	368	398	465	606
[illegible]	660	680	717	[illegible]	877	881
1020	1125	1246	1324	1348	1364	1388
1404	1599	1756	1805	1867	2029	2069
2088	2106	2228	2443	2447	2535	2542
2500	2640	2784	2869	2953	3046	3105
3110	3229	3346	3399	3482	3566	3633
3675	3781	3741	3851	3900	3997	4113
4213	4231	4327	4364	4378	4518	4550
4642	4778	5045	5103	5430	5460	5504
5315	5538	5377	5480	5439	5449	5554
5658	5614	5760	5773	5850	5849	6075

Les numéros sortis indiqués dans la liste ci-dessus sont payables par francs 500 à partir du 1er avril 1912 et les coupons à raison de 8 fr. 75 sans retenue d'impôts.

A Armentières, à la recette municipale, 12, rue Nationale ; à Paris, chez M. A.-F. Oppenheim, 6, rue du Port-Mahon ; à Lille, au Crédit du Nord, 6-8, rue Jean-Roisin ; à Bruxelles, chez M. F.-M. Philippson, 44, rue de l'Industrie.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et qui n'ont pas été présentées au remboursement :

141	166	563	611	635	1065	4099
1252	1366	1431	2486	2688	2854	2915
2930	3236	3245	3338	3588	3667	3672
3911	4125	4279	4170	4657	5030	5033
5048						

Les obligations sorties ne produisent plus d'intérêts à partir du jour fixé pour leur remboursement.

NORD

DOUAI

Pour l'aviation militaire. — Le « Cercle Dramatique Douaisien » a décidé, jeudi soir, au cours d'une réunion générale, de profiter des fêtes de la Mi-Carême pour recueillir l'obole de la population à l'effet de participer à cet élan national.

Pour offrir à l'armée française l'avion « Le Capitaine Madiot », les membres du C. D. D. accompagneront l'aéroplane-aumônière qui, le dimanche 17 mars, parcourra les différents quartiers de Douai.

Prestations de serment. — Vendredi matin, MM. Georges Lenis et Georges Bios, nommés huissiers à Douai, en remplacement de MM. Alphonse Caillies, et René Leclercq, ont prêté serment devant le Tribunal civil de première instance de Douai.

Jambe fracturée. — Jeudi, vers le soir, M. Jules Daubigny, garçon à la brasserie du « Bon Accueil », rue du Gouvernement, a fait une chute au cours de son travail et s'est fracturé une jambe.

Il a reçu sur place les soins du docteur Mounier, qui l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Le ventre de Douai. — Pendant le mois de février écoulé, il a été tué à l'abattoir de Douai, 94 bœufs, 69 taureaux, 263 vaches, 211 veaux, 865 moutons, 572 porcs et 42 chevaux, soit au total 2.169 têtes de bétail.

Mouvement de la population. — Pendant le mois de février écoulé, il a été enregistré au bureau de l'état civil, 64 naissances, 32 mariages, 2 divorces, 52 décès, 2 mort-nés.

ARLEUX

La rosette violette. — Nous relevons avec plaisir dans la liste des nouveaux officiers de l'instruction publique, le nom de M. L. De Beaune, maître de verrerie à Arleux, membre de la Société des Artistes Français et Vice-président d'honneur de la Société de préparation militaire.

Très estimé de la population d'Arleux, M. De Beaune l'est plus particulièrement encore de son personnel qu'il entoure d'une véritable affection et qu'il a doté d'une Société de secours mutuels très prospère. Là ne se bornera pas son œuvre de solidarité et hier encore M. De Beaune nous faisait part de nouveaux projets qui témoignent une fois de plus de sa sollicitude pour ses ouvriers.

Ce sont ces sentiments généreux, joints à ses nombreux titres, que le Gouvernement de la République a voulu récompenser en conférant à M. De Beaune la rosette d'officier de l'instruction publique. Nous lui adressons nos plus cordiales félicitations.

VALENCIENNES

SAINT-AMAND

Harmonie Municipale. — Le concert offert aux membres honoraires aura lieu le lundi 25 mars, au Théâtre municipal.

Le comité de la musique s'est assuré déjà le concours du quatuor Surmont que nos lecteurs connaissent par les mérites et les éloges soulignés à maintes reprises dans nos colonnes.

Nous ne pouvons que féliciter le comité de l'Harmonie Municipale de son choix ; il relate combien est appréciée la valeur de l'excellent professeur du Conservatoire de Lille.

CAMBRAI

HAUCOURT

Un vieux crime. — Une arrestation. — Depuis huit jours, la brigade mobile enquête dans cette commune au sujet du crime commis en 1909 dans le département de l'Aisne.

Une dizaine de personnes ont été appelées à la mairie. Plusieurs perquisitions ont eu lieu.

Enfin, hier, après un interrogatoire de plus d'une heure, le sieur Lenglet Emile, beau-frère de Vanulle, (?) présumé, a été arrêté et dirigé immédiatement sur la maison d'arrêt de Laon.

AVESNES

HAUTMONT

Accident. — M. Charles Hotte, 43 ans, forgeron aux ateliers de chaudronnerie de MM. O. Remes, Dumez et Cie, a eu la jambe droite fracturée par une poutrelle.

WARGNIES-LE-GRAND

Demain dimanche 3 mars, à 3 heures du soir, la Société d'Horticulture de Valenciennes et des arrondissements limitrophes, organise une conférence publique dans le jardin de M. Léon Lévêque, à Wargnies-le-Grand. M. Tardy, jardinier à Fourmies, traitera des : « Travaux de la saison ».

En cas de mauvais temps, la conférence aurait lieu à l'école de garçons.

BAIVES

Souscription pour l'aviation militaire. — Le conseil municipal de la commune de Baives, dans sa réunion du 29 février, a voté une somme de 25 francs à l'effet de participer à la souscription dans le but d'acheter un aéroplane à offrir à l'armée pour la région d'Avesnes. Cet aéroplane portera le nom de : « Wattignies ». Des listes vont circuler dans la commune pour recueillir les souscriptions pour le même objet. Espérons que tout le monde à Baives et dans les autres communes aura à cœur d'offrir sa petite obole pour nous donner la maîtrise de l'air en cas de conflit armé avec une puissance étrangère.

MAUBEUGE

La commission de la « Philharmonique » de Maubeuge donnera prochainement un concert, place Verte, avec entrées payantes. La recette sera versée comme souscription pour l'achat d'un aéroplane.

Une brute. — Mme Varlette, 340, rue d'Hautmont, a reçu des coups de pied dans le ventre par le sieur Dubois Désiré, 37 ans, colporteur. Mme Varlette a fait une chute dans les escaliers et elle s'est blessée grièvement.

RECQUIGNIES

Souscription. — La septième liste de souscription pour l'érection du monument aux enfants de la commune de Recquignies, morts pour la Patrie, s'élève à la somme de 246 fr. 55. Total des listes précédentes : 2.451 fr. 35.

DOUZIES-MAUBEUGE

Concert. — Dimanche 3 mars, à 5 heures, salle des fêtes de Douzies, grand concert suivi de bal, offert par la Fanfare Municipale de Douzies-Montplaisir à ses membres honoraires.

Au programme : « Un Mari pour trente centimes », vaudeville en un acte.

HAZEBROUCK

RENESCURE

Accidents. — Jeudi dernier, le nommé Cysseau Albert, 34 ans, marchand de poissons et cultivateur, revenait d'Arnèke avec une voiture chargée de superphosphates. En passant à Noordpeene, un fort cahotement de la voiture jeta le malheureux en bas de son véhicule. Une roue lui passa sur une jambe et la broya. Transporté à son domicile, à Renescure-le-Nieppe, Cysseau reçut les soins du docteur Letaillieur. Il se plaint beaucoup et l'on craint des lésions internes. Ce triste accident a produit une pénible impression dans la commune où Cysseau est très estimé.

— Jeudi dernier, le nommé Albaut Arsène, ouvrier agricole, demeurant à Renescure, travaillait à la batteuse, chez Alfred Deconvalaere, cultivateur à Lynde, au Bomberg. Un faux mouvement le précipita sur la lieuse qui lui fit une profonde entaille au cou. Quelques jours de repos suffiront pour la guérison.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

HENIN-LIETARD

Une réponse. — Nous avons reproduit récemment un article publié par le « Journal de Lens » à propos de la démission de M. Wagon-Charlon, président d'honneur de la Ligue radicale et radicale-socialiste d'Hénin-Liétard.

M. Wagon-Charlon a adressé à ce journal — et nous a demandé de reproduire — la réponse suivante :

« M. Pruvot-Barlier, qui n'est pas pharmacien, pourrait, pour la confection des « pilules, faire concurrence à plus d'un « charlatan.

« Celle qu'il veut faire avaler aux lecteurs « de votre journal est de telle grosseur que « craignant un étouffement immanquable « après ingurgitation aussi laborieuse, je « crois de mon devoir d'administrer un « Ipéca.

« Malgré mes intérêts commerciaux, la « distribution se fera gratuitement.

« Je donne l'assurance à M. Pruvot-Barlier « que la note ne lui sera pas transmise et « qu'il n'aura pas à en payer le montant.

« Si nous pouvions en dire de même pour « ces maudits frais électoraux.

« Qu'en pensez-vous, M. Pruvot-Barlier ?

« Ne croyez-vous pas que cette formule « serait intéressante à examiner ?

« Nous reviendrons plus tard sur ce chapitre.

« Occupons-nous aujourd'hui de notre vomitif.

« Vous avez déclaré dans le « Journal de « Lens » que j'étais un de ceux qui vous « avaient contraint à maintenir votre candidature, lors du scrutin de ballottage des « élections cantonales dernières.

« Je viens donner à ce sujet un démenti « catégorique.

« Vous savez pertinemment qu'à la réunion de la Commission, après le 1er tour « de scrutin, j'ai déclaré avec le secrétaire « que votre devoir était de vous désister en « faveur de M. Sorriaux.

« Vos souvenirs à ce sujet me paraissent « éteints, vous pourriez demander à M. Tourtois qui était à vos côtés de vous éclairer.

« Vous vous posez en victime du devoir et « vous déclarez n'avoir jamais nié que votre parti avait commis une erreur.

« Permettez-moi de rire de cette confession tardive.

« A qui ferez-vous croire que c'est de « force que vous avez continué la lutte au « 2e tour ?

« S'il en était ainsi vous auriez montré un « courage héroïque plus fort que celui des « martyrs de l'antiquité qui ne voulaient pas « eux leur condamnation !

« Continuant à dorer votre pilule, vous « ajoutez : « M. Wagon ne pardonnait pas à « M. Sorriaux, etc. »

« A cela aussi je donne un démenti.

« Si cette question d'un nouveau candidat « fut agitée, elle le fut à mon insu et par des « membres de la Commission qui espéraient « concilier les choses. Vous n'ignorez pas « que mon nom ne fut pas le seul prononcé « et que celui de deux personnalités maires « de communes voisines avait également « été cité.

« Vous rappelez-vous avec quels éclats de « voix vous avez accueilli cette proposition ?

« Pour un homme qui se sacrifiait, votre « entêtement à marcher à la mort est vraiment admirable.

« En fait d'alliances je vous mets au « défi de prouver ce que vous insinuez à « mon égard !

« Les électeurs d'Hénin qui connaissent « mon passé politique indemne de toute « trahison auront d'ailleurs fait justice eux-mêmes de cette calomnie.

« En est-il de même de vous ?

« Pouvez-vous nier que le mardi des élections cantonales, voyant votre ambition « déçue, vous avez recherché l'alliance de « votre neveu, maire d'Hénin-Liétard, avec « qui vous avez eu un entretien chez M. Roger, débitant de boissons, petite place ?

« Pouvez-vous nier que depuis cette époque le rapprochement entre vous deux « s'est accentué de plus en plus ?

« Pouvez-vous nier que vos intérêts soient « devenus à ce point identiques que vous « vous êtes tous les deux rendus à la Préfecture pour demander le déplacement « d'un fonctionnaire ?

« Non, cela vous ne pouvez le nier !

« Quoi que vous fassiez, votre cause est « entendue !

« Toutes vos déclarations de sincérité n'y « changeront rien, non seulement pour moi « et pour les républicains sincères de la « Commission qui m'ont suivi, mais encore « pour les électeurs d'Hénin-Liétard, notre « opinion est que vous n'avez pas démérité « de la famille et vous êtes le digne oncle et « allié de votre neveu Léon Pruvot ».

— Dans le même numéro, sous le titre : « Vive la République », le « Journal de Lens » publie aussi l'entrefilet que voici :

« La Ligue républicaine radicale et radicale-socialiste a maintenant devant elle une situation nette et précise. Son ancien secrétaire avait tenté d'y apporter le désordre, mais il a été exclu. Son ancien président d'honneur M. Wagon avait voulu contrecarrer M. le Président Pruvot-Barlier et il lui a fallu démissionner. On sait que M. Wagon, pour favoriser M. Riveron, avait marché contre M. Pruvot-Barlier et que, après avoir nié sa conduite déplorable et après avoir promis de s'expliquer, il a dû s'avouer coupable de ce qu'on lui reprochait et il disparut « à l'anglaise », sans comparaître devant ses collègues, en signant tristement sa démission.

« Tous les contes, toutes les protestations ou dénégations de M. Wagon, ne peuvent empêcher cette vérité indéniable : Ayant nié avoir donné un certificat très élogieux au secrétaire exclu, il a dû ensuite avouer. Ayant promis de se justifier, il a préféré prendre la fuite et démissionner.

« Aujourd'hui, la Ligue d'Hénin-Liétard, c'est-à-dire le seul groupement républicain organisé, voit la concorde régner dans ses rangs. Deux hommes l'ont quittée parce qu'ils ne s'y trouvaient pas à leur place ; quelques autres sociétaires les ont suivis par simple convenance ou par intérêt, et voilà tout.

« Que les collectivistes fassent sérieusement le compte de leurs gains. S'ils s'en contentent, c'est que rien leur suffit.

« A la Ligue, au contraire, on sait maintenant où l'on va et le mauvais tour qu'on a voulu lui jouer va être un puissant stimulant.

« L'entente, qu'on supposait possible il y a quelques mois, avec les socialistes, est irrémédiablement dans le pétrin. Mais la Ligue va être le pivot d'un bloc qui ira à la victoire aux prochaines élections et qui montrera qu'elle n'avait pas besoin pour cela du concours de ceux qui ont déserté. »

HERLIES

Conférence populaire. — Dimanche prochain, à 6 heures du soir, aura lieu à l'Ecole publique de garçons de Herlies, sous la présidence de M. Joseph Gombert, Chevalier de la Légion d'Honneur, une grande conférence sur « La Culture du Tabac et les intérêts des Planteurs ».

M. Warin, professeur départemental d'agriculture, montrera les perfectionnements à apporter à la Culture du Tabac et M. le sénateur Auguste Potié exposera aux planteurs les moyens de défendre leurs intérêts.

Nous sommes convaincus que tous les planteurs de la région assisteront à cette réunion qui leur donne l'occasion de témoigner toute leur reconnaissance à leur défenseur M. le sénateur Auguste Potié, qu'ils dénomment d'ailleurs à juste titre « le Protecteur des Planteurs ».

SAINT-OMER

L'affaire Desreumaux devant le Tribunal civil de Saint-Omer. — L'affaire de liquidation des Ursulines de Saint-Omer et d'Aire-sur-la-Lys, est venue, vendredi matin, devant le Tribunal civil de Saint-Omer.

D. Desreumaux, liquidateur, s'est attaché à démontrer, livres et documents à l'appui, que ses frais n'ont pas été exagérés.

L'affaire a été remise à huitaine pour les conclusions de M. le Procureur de la République.

ECZÉMA-HÉMORROIDES

25 ans de tortures

Voici encore un exemple que, malgré leur ancienneté, les hémorroïdes et les maladies de la peau (eczéma, herpès, acné, gale, urticaire, dartres, crevasses, engelures, varicelle globuleuse, gourme et vermicule des enfants, etc.) sont vite apaisées et promptement guéries par l'Onguent Foster.

Le 23 mai 1906, M. J.-B. Mauchien, Quartier St-Fiacre, à Châteauroux, nous disait : « Il y avait bien vingt-cinq ans que j'avais comme des hémorroïdes qui me causaient des démangeaisons épouvantables, surtout lorsque j'étais assis ou au lit, probablement à cause de la chaleur. Je ne savais que faire car tous les traitements restaient sans résultat ; je dormais mal, la marche m'était pénible, et j'étais vraiment désolé. C'est à l'Onguent Foster que je dois ma guérison car, après m'avoir soulagé de suite, je suis allé de mieux en mieux, et au bout d'une quinzaine de jours, j'étais complètement débarrassé. »

Le 3 janvier 1911, M. J.-B. Mauchien nous écrit : « Je ne puis vous dire le bonheur que j'éprouve depuis cinq ans, de ne plus rien ressentir de ce mal qui m'a torturé pendant vingt-cinq ans, et dont l'Onguent Foster a eu si vite raison. Merci de nouveau pour ce prodige. »

Toutes pharmacies 3 fr. 50 la boîte, ou franco par poste : Spécialités Foster, H. Binac, pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. 5927

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

La liquidation des Bernardines et le compte de M. Desreumaux

Le Tribunal civil de Lille, présidé par M. Leclercq, juge, ayant comme assesseurs MM. Guchet et Courchet, a rendu son jugement dans cette intéressante affaire qui avait été plaidée à l'audience du 20 janvier.

M. Desreumaux, on se le rappelle, avait assigné M. le Procureur de la République et M. le Directeur général des domaines, en homologation de son compte de liquidation de la congrégation des Bernardines de N.-D. de la Plaine, dont l'immeuble était à Lille, rue d'Esquermes. Ce compte, déduction faite d'une avance reçue, s'élevait à 23.850 francs, dont M. Desreumaux donnait un détail et réclamait paiement.

Trop cher ! répondit M. Chouzy, procureur de la République, lors des débats. Votre compte est fantaisiste. D'une part vous exagérez le chiffre de frais que vous avez réellement eus à supporter, d'autre part vous réclamez des sommes dont vous ne justifiez pas l'emploi.

Outre les frais accessoires de voyage, de gardiennage, d'honoraires d'avoué et d'avocats, la discussion avait porté principalement sur une somme de 20.000 francs reçue du département du Nord par M. Desreumaux en octobre 1907. Cette somme, disait le demandeur, ne doit pas entrer dans la balance du compte que je vous présente aujourd'hui. Elle m'a été donnée à titre de gratification, en récompense de ma bonne gestion ; elle me reste acquise et le tribunal n'a même pas à en connaître.

A quoi M. le Procureur de la République répondit que cette somme de 20.000 francs constituait des honoraires forfaitaires, qu'elle devait donc être rétablie à la masse active de la liquidation et immédiatement imposés comme équivalent aux honoraires du liquidateur.

Dans un jugement longuement motivé, le Tribunal a réduit à 5.266 fr. la demande de M. Desreumaux qui, nous l'avons dit, s'élevait à 23.850 francs.

Les juges allouent à M. Desreumaux les sommes qu'il justifie avoir déboursées et les honoraires dont il a été question ci-après.

En ce qui concerne les frais de voyage, le Tribunal les estime à 10 francs par jour du voyage justifié, soit au total 200 francs.

Pour ce qui est des frais de gardiennage, M. Desreumaux réclame 2.850 francs, mais ne justifie que de 510 francs : c'est donc cette dernière somme qu'il y a lieu de lui allouer.

Le demandeur ayant produit les quittances des honoraires et frais payés par lui aux avocats et avoués à qui il dut avoir recours, le montant de ces quittances lui sera remboursé.

Quant aux 20.000 francs reçus du département du Nord, le Tribunal décide qu'ils seront portés à la masse active. En effet, M. Desreumaux, en sa qualité de liquidateur, doit être considéré comme un mandataire ordinaire ; recevant un salaire de liquidation, il n'avait pas le droit de toucher une rémunération de l'acquéreur de l'immeuble des Bernardines ; celui-ci n'ayant pas à payer une somme supérieure au prix de l'adjudication. Admettre la prétention du demandeur sur ce point serait lui reconnaître le droit de réaliser un profit illicite.

Reste la question des honoraires de M. Desreumaux : le Tribunal estime qu'en les fixant à 3 % sur l'actif brut de la liquidation, il aura suffisamment rémunéré le liquidateur du travail fourni et des résultats obtenus.

Le Tribunal fixe à 31.795 la somme d'honoraires due au demandeur, d'où il y a lieu de déduire les avances reçues (en ce compris les 20.000 fr. du département du Nord).

Il revient donc à M. Desreumaux la somme de 5.266 fr. que l'administration des domaines est condamnée à lui payer.

Les dépens du procès seront supportés par la masse.

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 1er Mars 1912

Le voleur de la montre du général Faidherbe

La montre du général Faidherbe, doublement célèbre (mais à des titres bien différents), depuis qu'elle a passé quelques courts instants dans la poche d'un voleur, a été replacée dans sa vitrine. Son voleur est « à l'ombre » pour trois mois.

Le 11 février, on s'en souvient, vers 3 heures et demie, M. François Demeyer, gardien, de service dans une galerie du Palais des Beaux-Arts, entendait un bruit de verre cassé. S'étant dirigé vers l'endroit d'où provenait le bruit, il vit 3 ou 4 visiteurs lui désigner du doigt un individu qui s'éloignait devant eux. M. Demeyer, sans autre explication, saisit l'individu au collet et pria un de ses collègues d'aller quérir un agent de police. Les visiteurs expliquèrent alors au gardien que l'individu venait de briser la glace d'une vitrine et de dérober un objet qu'il avait glissé dans la poche de son veston. L'agent, à son arrivée, fouilla l'homme et le trouva porteur de la montre du général Faidherbe.

A l'audience, comme à l'instruction, le voleur, un sieur Emile Dara, prétend qu'« on » a mis cette montre dans sa poche. « On » serait « un grand brun » qui avait même une cicatrice à la joue. Puis Dara, sans s'accuser formellement, déclare que s'il a agi ainsi « ce n'est pas sa faute ».

Le Tribunal le condamne à trois mois de prison.

L'escroc des consuls

Nous avons précédemment relaté les différentes démarches faites par un soi-disant Casteira auprès de plusieurs consuls habitant Lille, pour essayer de leur soutirer de l'argent. Le 4 janvier, notamment, il se présentait chez M. Kauffman, consul d'Uruguay, rue Alexandre-Leleux, et lui contait que, ancien conducteur des ponts et chaussées en Finlande russe, il avait été envoyé dans un pénitencier pour délit d'opinion, mais qu'il avait réussi à s'en évader et qu'il se trouvait maintenant dans la plus profonde misère. M. Kauffman se laissa apitoyer et remit 20 francs à l'étranger.

Le 30 janvier, le consul d'Uruguay reçut à nouveau la visite de Casteira qui lui fit, cette fois encore, une demande d'argent. M. Kauffman s'aperçut qu'il avait affaire à un escroc et le fit arrêter.

Le Tribunal lui inflige six mois de prison.

Tes père et mère honoreras...

Henri Moutiez, 24 ans, tourneur en fer à Ascq, est un fils indigne. Le 9 février, étant ivre, il fit à sa mère, qui habite Sainghin-en-Mélantois, une scène terrible au cours de laquelle il lui lança des coups de pied, des coups de poing et des coups de tête qui la blessèrent grièvement. En outre Moutiez brisa la vaisselle et le mobilier de la maison.

Huit mois de prison à ce triste individu.

Une vipère

Marie Dumont, femme Stoffel, 36 ans, ménagère, à Wervicq-Sud, est persuadée que le maire, l'adjoint et le garde champêtre de Wervicq se sont coalisés pour la faire condamner par le Tribunal correctionnel de Lille, en décembre dernier. Récemment, elle leur adressa une lettre d'injures grossières et d'insinuations des plus malveillantes.

Pour outrages, le Tribunal la condamne à 25 francs d'amende.

Vol à la gare

Employé comme visiteur à la Compagnie du Nord, Arthur Marlier, 27 ans, apercevant dans un wagon des coks de sa re, ne sut résister à la tentation d'en dérober un paquet de 15 kilos. Cela lui vaut trois mois de prison.

Abus de confiance

Dans la nuit du 13 au 14 janvier, un sieur Planque Maurice, se présentait chez Mme Anna Dujardin, cabaretière, rue de Lille, à Seclin, et demandait une chambre. On le logea. Le lendemain, Mme Dujardin lui confiait des coupons d'étoffe d'une valeur de 10 fr., en le priant d'essayer de les vendre.

Planque prit les coupons et ne reparut plus. Trois mois de prison par défaut.

AFFAIRES DIVERSES

16 fr. d'amende à Jules Deconinck, 41 ans, publiciste, pour infraction à la loi sur les étrangers.

— 6 jours de prison et 25 fr. d'amende à Arthur Potteau, 29 ans, teinturier, à Roubaix, pour ivresse (récidive).

— Omer Verkinder, 15 ans, demeurant à Halluin, poursuivi pour vol d'une étrille, est acquitté comme ayant agi sans discernement.

Tribunal correctionnel de Douai

Audience des flagrants délits du mercredi 28 février

Vol de poules. — Henri Huys, mécanicien, originaire de Lille, demeurant à Waziers, a été surpris en flagrant délit par les gendarmes au moment où il venait de voler les poules de Mme veuve Dumont-Houssoux.

Il avoue le fait, mais nie un précédent vol commis au préjudice de cette même dame, bien qu'on ait retrouvé dans sa propre cour trois des poules volées.

Huys déclare en outre, n'avoir jamais été condamné, mais son casier judiciaire révèle huit condamnations pour vol.

Le Tribunal lui inflige quatre mois de prison.

A son prochain méfait, Huys sera relégué.

Vol de beurre. — Le nommé Martel, trimardeur de profession et originaire de Paris a mendié à Fruis-Marais et y a soustrait une livre de beurre au préjudice de M. Moreille, dans la boutique duquel il avait pénétré.

Le Tribunal confirme le mandat de dépôt délivré contre lui.

Audience du jeudi 29 février

Mendicité. — 40 jours de prison au mendigot Léon Dilly, de Lens, qui a mendié à Douai et outragé l'agent Dillie.

— 1 mois, 6 jours et 8 jours de prison à Alfred Behot, Edmond Pelage et Jules Lescoltre, qui ont mendié en réunion à Douai.

Vagabondage. — Le jeune Lecaille, 12 ans, d'Auby, dont les parents ne sont pas ses maîtres, est poursuivi pour vagabondage. Le Tribunal l'acquitte et le confie à l'Assistance publique.

Coups. — Le mineur italien Flacos Anastasie, de Sin-le-Noble, condamné par défaut à 50 francs d'amende pour coups, fait opposition.

Le jugement est maintenu.

Le procès intenté par la C. G. T.

A CHARLEVILLE

Un grand procès, celui de la Confédération générale du Travail, a été plaidé mercredi, dans le petit tribunal de Charleville.

A dix heures du matin, après une courte audience de flagrants délits, le tribunal fit son entrée. Le président, M. Bonilis-Lapouxade fit appeler l'affaire Blanchard, Jouhaux, Griffuelhes et Merrheim contre Raynier, ou, pour plus de clarté, le procès intenté pour la C. G. T., par ses quatre principaux militants, contre un publiciste ardennais, directeur du « Pilori », journal créé dans le but de combattre la C. G. T. dans une région souvent troublée depuis quelques années.

A l'appel du greffier, Me Jacques Bonzon, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient s'asseoir à côté de son client, M. Raynier. L'avocat des cégétistes, Me André Berthon, dépose immédiatement des conclusions tendant à faire condamner Raynier à quatre mille francs de dommages-intérêts et dix insertions du jugement, dans « Le Pilori », et neuf autres journaux de la région et de Paris, pour deux articles diffamatoires parus le 15 octobre 1911, et dont il donne lecture.

Après Me Berthon, Me Bonzon prend la parole. Il trace un portrait de son client, M. Raynier, qui s'est agi dans le seul but de débarrasser le pays des Ardennes des meneurs de la C. G. T. Il dit, en passant, qu'il a souvent plaidé pour des syndicalistes ou révolutionnaires, mais jamais pour la C. G. T.

— Heureusement, s'écrie M. Griffuelhes, qui oublie que les interruptions sont interdites en ce lieu.

Le président riposte :

— Je ne permettrai aucun incident d'audience. Gendarmes, faites sortir l'interrupteur !

Me Bonzon lui-même intervient pour que son adversaire reste dans la salle.

On sent dès ce moment que les débats seront passionnés. Me Bonzon continue. Il représente M. Griffuelhes comme l'évêque, le grand prêtre qui officie dans la cathédrale révolutionnaire, qui n'admet pas que l'on fasse du syndicalisme dans les bas-côtés et qu'on encense d'autres pontifes que lui. Il mentionne en passant que ces messieurs de la C. G. T. ont lancé l'assignation, deux mois et demi après la publication de l'article visé. Il en conclut qu'ils ne sont pas chatouilleux sur le point d'honneur. Ils ne bondissent pas sous l'injure.

La question des témoins est liquidée ; on les entendra, mais pas sur le fait de diffamation.

« On verra la C. G. T., dit Me Bonzon, se réfugier sous la robe d'un procureur. C'est au moins bizarre de la part de gens qui injurient grossièrement la magistrature. »

Après l'audition des témoins, Me Ronzon fait une seconde plaidoirie sur la non-intention de nuire.

L'orateur va parler pendant deux heures, et, pour ne pas lasser le tribunal et le public, il sera tour à tour énergique, ironique, blessant, spirituel, passant avec une aisance remarquable du grave au doux, du plaisant au sévère, citant des textes, faisant des allusions politiques, décochant des flèches aux ministres passés, présents ou futurs, accumulant les épithètes de sauvages, lâches, misérables, contre les meneurs de la C. G. T., et surtout contre M. Griffuelhes, épluchant ses livres sur le syndicalisme ou le sabotage stigmatisant les méthodes révolutionnaires. Plus d'une fois, la salle, le tribunal même, ne purent retenir un rire fou, inextinguible.

MM. Jouhaux et Griffuelhes, ne voulant pas qu'on fît leur procès, puisqu'ils étaient les accusateurs, n'assistaient pas à l'audience. Ils passèrent l'après-midi chez M. Robert, ancien trésorier de la C. G. T., aujourd'hui receveur buraliste.

Le procureur, en quelques mots, déclara qu'il n'était certes pas l'ami de la C. G. T., mais qu'il demandait l'application de la loi, formelle en matière de délit de presse. Le tribunal mit l'affaire en délibéré et se retira. Il statuera à huitaine.

Ainsi se termina, à six heures du soir, ce procès, le premier intenté par la C. G. T., à un adversaire, mais qui valut à cette organisation un procès inattendu, le sien, fait par Me Bonzon.

BULLETIN THEATRAL

Musical et Orphéonique

CONCERT DES AMIS ET ANCIENS ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE

C'était fête jeudi au Conservatoire. La Société des Amis et Anciens Elèves avait invité Mlle Suzanna Ratez, à faire valoir son talent de pianiste éprouvée, de musicienne intelligente, d'artiste sincère. Bien accompagnée par l'orchestre que dirigeait son père, notre sympathique directeur, elle joua, en un style très sévère et très pur, le grand concerto en ut mineur de Beethoven. La jeune virtuose a un doigté facile, souple, délicat ; une technique, qui satisfait à toutes les difficultés ; surtout, une méthode tout classique, que relève et anime un sentiment très vif de tout ce que son texte exprime de douloureuse fierté.

Dans l'impromptu en la dièze et (en rappel) une valse de Chopin, elle estompa son jeu classique d'un romantisme juste et mesuré. Enfin, elle exécuta dans un mouvement rapide, avec un véritable envol, un allegro chevaleresque de M. Ratez, composition de forme classique, écrite avec cette netteté et cette justesse de composition, qui caractérisent l'excellent musicien.

Nous avons déjà eu l'occasion de juger Mlle Louvois. Il nous suffira donc de rappeler combien la voix est belle, adroitement conduite et diversement expressive. Mlle Becquet a très bien joué sur l'orgue les variations de Widor.

Ce fut là une belle séance de Musique dont nous tenons à remercier les organisateurs.

M. D.

HIPPODROME LILLOIS

Matinée de gala organisée par M. Vast « les Romanesques », avec les artistes de la Comédie-Française

C'est encore une fois le gros succès assuré pour le consciencieux impresario qui vient nous donner dimanche *Les Romanesques*, l'œuvre sensationnelle de Rostand, avec le concours de trois artistes de la Comédie-Française : M. Dehelly, sociétaire ; Mlle Lifraud, pensionnaire, et M. Barral, ex-pensionnaire, entourés d'une troupe de tout premier ordre, et avec une mise en scène particulièrement soignés. M. Vast n'a reculé deculièrement soignés. M. Vast n'a reculé devant aucun sacrifice pour donner à cette belle matinée le plus grand éclat, et l'empressement du public répond à ses efforts éclairés et courageux : le bureau de location fait, en effet, prévoir une salle comble et c'est justice.

Nous avons tout dit sur l'importance du spectacle ; nous n'y reviendrons pas. Nous ajouterons seulement que M. Vast a pris toutes ses précautions pour que l'Hippodrome soit bien chauffé, et que, de plus, pour permettre l'arrangement de la mise en scène, un rideau sera spécialement installé par les soins de M. Quentin, chargé de la décoration de la scène.

Le bureau de location sera encore ouvert aujourd'hui samedi, au magasin de musique Martin, 20, rue de la Grande-Chaussée.

THEATRE DE ROUBAIX-FONTENOY

Le comité des fêtes du Fontenoy organise pour le jeudi 7 mars, en soirée, un grand concert-spectacle de gala au Théâtre de Roubaix-Fontenoy. La composition du programme est absolument sensationnelle. Prêtent leur gracieux concours : le cours de diction de Roubaix-Tourcoing ; le Cercle orphéonique les « XL » ; M. Achille Carpentier, baryton ; M. Janssens, basse ; M. Djuforest, ténor ; M. Ducz, monologuiste ; M. Hypotipe's, comique ; M. Desomer, chanteur à voix ; M. Vercruysse, comique grime ; M. Ernest Leclercq, comique à transformations ; M. Bécue, pianiste.

Le bénéfice de cette représentation sera totalement versé à la caisse du comité pour les fêtes des 1er, 2 et 3 juin.

Vous pouvez donc habitants du Fontenoy, joindre l'utile à l'agréable : assister à un magnifique concert et en même temps grossir la caisse des fêtes, ce qui permettra de donner plus d'éclat aux festivités de juin qui seront profitables à tout le quartier. Ce concert-spectacle a été organisé à dessein un jeudi soir pour que tous, commerçants compris, puissent y assister.

Le comité des fêtes compte donc sur la présence de tous les habitants du Fontenoy à ce magnifique concert.

Prix des places : galeries (secondes), 0,50 ; fauteuils, parquet (premières), 1 franc ; loge de côté, 2 francs ; loge de face, 3 francs.

La location est ouverte dès aujourd'hui, 25, rue Richard-Lenoir.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCOING

Carmen, jeudi soir : interprétation supérieure, à laquelle il a manqué si peu de chose pour être parfaite que l'on peut bien ne pas faire ce rien d'imperfection. Mettons tout de suite Mlle Vandamme hors de cause ; elle a été une Micaëla au-dessus de la critique. Sa grâce, chaste et touchante, relevée au 1er acte par une pointe de malice, accentuée au 3e par une émotion très communicative, encore que discrète dans ses moyens d'expression, le charme de sa voix, la distinction, le style de son chant, rien qui ne soit à louer sans réserve.

Pour Mlle Gorska, elle a été la Carmen vraiment belle que nous attendions. Mais est-ce fatigue ou seulement peur de se fatiguer ? Elle a chanté avec trop peu d'abandon, et l'artifice, disons le mot : le « truc » a tenu trop de part dans son interprétation. J'entends dire seulement de la façon dont elle a conduit sa voix. Mais, pour le reste, quelle grandeur tragique et quels magnifiques élans de fierté sauvage et de passion fatale ! Qu'un rôle, ainsi conçu par un tel musicien, soit senti et exprimé avec cette force, c'est une bonne fortune trop rare et une joie profonde.

M. Caudéran a excellemment chanté et son jeu un peu excessif ne déplaisait pas. Pour M. Péraldi, s'il lui arrive de détonner — toujours aux mêmes endroits — il est vraiment un Escamillo de grande allure et sa voix pleine et puissante lui vaut de beaux succès.

Les petits rôles étaient fort bien tenus, les chœurs ont eu de très bons moments, et l'orchestre n'a eu que de ceux-là. — C. P.

Programme des Spectacles

TROISIEME RECITAL DE PIANO DE Mme JEANNE ROBERT-THIEFFRY

Le troisième concert de Mme J. Robert-Thieffry aura lieu le samedi 2 mars, à 8 heures et demie du soir, salle Mancel, 2, place de la République.

Le programme, presque exclusivement composé de musique nouvelle, est ainsi conçu :

1. La Maladie d'Hyskias (sonate biblique), Kuhnau — 2. Le Cavalier, Schumann ; Message, Schumann ; Chant Sylvestre, Schumann — 3. Dirouiki (jeux d'enfants), 14 pièces, Liadow — 4. Pagodes ; La Soirée dans Grenade ; Jardins sous la pluie, C. Debussy — 5. Epigraphe ; La Mort rôde ; Les Enfants jouent dans le jardin, G. Dupont — 6. Thème varié, J. Robert-Thieffry — 7. Nocturne, Borodine — 8. Scherzetto, V. d'Indy — 9. Paysage, Chausson — 10. La Fête-Dieu à Séville, Albeniz.

Prix des places : premières, 5 fr. ; secondes, 3 fr. Réduction de 50 % à MM. les Etudiants et aux Elèves du Conservatoire.

Les cartes sont en vente : Maison Mancel, 2, place de la République ; Maison Hel, 76, boulevard de la Liberté ; Maison Martin, 20, rue de la Grande-Chaussée.

AU GRAND THEATRE

Au Grand-Théâtre, ce soir, samedi, à huit heures précises, 2e représentation, de gala : « Quo Vadis ? » grand opéra en 5 actes qui a obtenu à la première représentation un colossal succès.

Dimanche à 5 heures et demie, spectacle vraiment extraordinaire composé de « La Dame aux Camélias », comédie dramatique ; « Thaïs », opéra de Massenet, et « Cornélia et Cie », vaudeville succès de fou rire.

La Direction a l'honneur d'aviser le public que dans « Thaïs » le tableau de la Thébaïde sera supprimé conformément à la tradition de l'Opéra, elle avise en outre les nombreux habitués du dimanche qu'étant donnée la longueur du spectacle, le ballet du 3e acte de Thaïs sera également supprimé, ce qui ne nuit en rien à l'action du chef-d'œuvre de Massenet.

Lundi, en représentation populaire, nous aurons une reprise de « Claudine », la 1re